

## **Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 octobre 2013.**

- **Présents** : Christian Malavieille, Gilbert Gravejat, René Trocellier, Christian Vaissière, Raymond Sartre, Benoît Granier, Henri Tourtoulou, Denis Deltour.

- **Excusés** : Bernard Martin, Christiane Aldebert.

### **- Adhésion au syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Aubrac :**

Considérant :

- qu'il s'agit d'un pôle de promotion pour la commune de Javols,
- que la Communauté de Communes de la Terre de Peyre a fortement insisté pour que l'ensemble de ses communes soient incluses dans le périmètre afin d'éviter son éclatement,
- que cela peut être une opportunité pour la commercialisation de produits agricoles ou artisanaux,

le Conseil Municipal valide le périmètre proposé et décide que la commune de Javols adhère au syndicat mixte, sachant que cette adhésion est valable jusqu'à la reconnaissance officielle du PNR.

### **- Chemin de La bessière à la route de Serverette à Recoules :**

Le devis de l'entreprise SOMATRA pour un re-profilage de l'ensemble du chemin est accepté à condition que les riverains autorisent le prélèvement de matériaux.

- **Deux décisions modificatives** d'ajustement sur le budget d'assainissement et sur le budget principal sont adoptées à l'unanimité.

### **- Programme voirie CCTP 2014 :**

Propositions : village de Chabannes et route au sud du village. A voir sur le terrain.

### **- Éclairage public :**

Propositions :

- Au Cheylaret, maison Pic → 1 lanterne
- Aubigeyrette, four → 1 mât + 1 lanterne
- Chabannes → 1 mât + 1 lanterne

Coût global de 4338 €.

A Pratlong, remplacement de l'applique existante par une applique récupérée sur l'ancienne Cure, lors des travaux de transformation de ce bâtiment.

Il s'en est suivi une longue discussion sur les dépenses d'énergie plus ou moins justifiées d'éclairage public. Toutes les demandes ont été rejetées, sauf Pratlong. Une visite de nuit sera effectuée afin de vérifier leur utilité.

- **Demande de CU Martin**, nécessitant le déplacement du chemin de service : accord de principe du Conseil Municipal.

### **- Aménagement de La Bessière :**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion de présentation de l'avant-projet a eu lieu le 13 août permettant aux habitants de donner leurs avis.

Une rencontre a eu lieu le vendredi 11 octobre réunissant M. Ducret, propriétaire de la source d'alimentation AEP, le Maire, le 1er adjoint, le Président et le secrétaire du SIAEP. Un accord a été rapidement trouvé pour la cession de la source au SIAEP par M. et Mme Ducret.

La réunion s'est poursuivie en présence de M. Gachon, propriétaire de parcelles et exploitant de la totalité des parcelles en aval du village. Aucun accord n'a été possible ce jour là. D'autres propositions seront faites lors de la réunion prévue avec les habitants du village le 4 novembre 2013.

Des compteurs AEP seront installés dans toutes les maisons. Le type de station le mieux adapté paraît être le filtre à roseaux, un peu plus tolérant aux eaux parasites qu'un filtre à sable classique.

Coût estimatif : Aménagement + AEP + Assainissement → 485 000 € TTC.

Le conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les demandes de subventions aux différents financeurs possibles.

### **- Mise en valeur du site archéologique :**

Suite à la présentation réalisée à la salle des fêtes le mardi 15 octobre par les services de la Région et le groupement d'architectes, le budget incluant l'aménagement global du site nécessiterait une participation de la commune à hauteur de 34 000 € incluant la réalisation d'une passerelle sécurisée reliant le Cros au Mas Astruc pour un circuit d'interprétation autour du village ainsi que des aménagements autour de l'église.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement quant à la participation de la commune.

### **- Questions diverses :**

- Chemin reliant Bessils à Aubigeyrettes : suite à une demande de plusieurs usagers, le Maire présente la position de M. Prouhèze ; celui-ci refuse de céder du terrain tout autant que le chemin ne permettrait pas les passages des engins agricoles modernes.

Le Maire propose au Conseil Municipal de consulter une entreprise pour évaluer les coûts des travaux qui permettraient une utilisation normale de ce chemin. Le Conseil Municipal se prononcerait suite à ce devis.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie les présents et lève la séance à minuit.